

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 DECEMBRE 2011

PLAN LOCAL D'URBANISME/MODIFICATION N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil décide de procéder à une modification du PLU actuel.

RECEVEUR MUNICIPAL/INDEMNITE DE CONSEIL

Le Conseil municipal décide de solliciter le concours du nouveau receveur municipal de la commune pour assurer des prestations de Conseil. Il décide de lui verser 100% de son indemnité de conseil 2011 mais demande que chaque année cette indemnité soit revue.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil décide de ne pas préempter les immeubles suivants :

- section ZX N° 69 au lieu dit « la Theulerie » superficie de 2 953m²
- section ZX N° 70 au lieu dit « la Theulerie » superficie de 2 461 m²
- section ZX N°61 et 103 au lieu dit « le Bon René » superficie totale de 8 798m²
- section AB N°212 rue du Soleil Levant d'une superficie de 26 m²

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX/CONVENTION AVEC LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide que Centre d'accueil des animaux, promenade de la Baumette à Angers, propriété de la SPAA de Maine et Loire et géré par celles-ci fonctionnera en tant que fourrière pour la commune de Chanzeaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à cet objet.

-Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Chemillé

La Construction du château d'eau sur le territoire de la commune de Chanzeaux est prévu deuxième semestre 2013.

A CHANZEAUX LE 13 décembre 2011

Le Maire

BODY Jean-Pierre